

## Les Sections européennes Anglais – Allemand – Espagnol

Un plus qui fait la différence



Etre en section européenne c'est :

- bénéficier dans le cadre des voies L (littéraire), ES (économique et sociale), S (scientifique) d'un enseignement de 2 heures en langue étrangère dans une discipline de la filière et se donner ainsi les moyens d'approfondir la maîtrise de la langue choisie
- avoir l'opportunité d'effectuer un séjour de 3 semaines en pays étranger
- la possibilité d'obtenir la mention « européenne » au baccalauréat.

Disciplines principalement enseignées en				
		Allemand	Anglais	Espagnol
		en section européenne « allemand »	en section européenne « anglais »	en section européenne « espagnol »
Seconde		Histoire géo	Histoire géo ou Math/Physique	Histoire géo/SES
1 <sup>ère</sup>	L (Lettres)	Histoire géo	Histoire géo	Histoire géo
	ES (Eco)	Histoire géo	Histoire géo	Sciences Eco
	S (Sciences)	Histoire géo	Physique ou Math	Histoire géo ou Math
Ter	L (Lettres)	Histoire géo	Histoire géo	Histoire géo
	ES (Eco)	Histoire géo	Histoire géo	Sciences Eco
	S (Sciences)	Histoire géo	Physique ou Math	Histoire géo ou Math

Par son expérience et ses compétences présentes depuis plusieurs années, le lycée européen Charles De Gaulle est reconnu pour ses enseignements en sections européennes.

### Admission en section européenne anglais, allemand espagnol :

Il n'y a plus depuis la rentrée 2010 d'affectation prononcée sur les sections européennes. C'est l'établissement d'accueil qui offrira aux élèves affectés lors de leur inscription la possibilité de suivre une section européenne. Afin de suivre une section européenne au lycée CDG il faut donc demander cet établissement en vœu 1.

- Tous les élèves de 3<sup>ème</sup> peuvent être admis qu'ils soient ou non issus de section européenne de collège.
- L'accueil en internat est possible.
- Une sélection sera effectuée sur les résultats de troisième si le nombre de demandes est supérieur au nombre de places

→NB : Les sections européennes sont compatibles avec tous les enseignements d'exploration de Seconde (hormis CAA et PFEG), tous les enseignements facultatifs (hormis Danse), et toutes les voies en Première et en Terminale.

## Quel profil pour l'élève candidat ?

- **Motivé**

L'élève candidat doit montrer un intérêt manifeste pour la langue vivante

- **Bon niveau**

Un bon niveau en langue, mais aussi dans les disciplines enseignées en langue étrangère appelées Disciplines Non Linguistiques (DNL)

- **Autonome et travailleur**

Une aptitude certaine à se prendre en charge, à s'organiser, à travailler rapidement. En effet, cette section induit un travail supplémentaire.

En **anglais** la Discipline Non Linguistique (DNL) est

- L'histoire géographie, ou Math et physique en 2<sup>nde</sup>,
- L'histoire géographie dans les filières de 1<sup>ères</sup> et Terminales L et ES,
- La physique, ou les mathématiques (\*) en 1<sup>ère</sup> S

En **allemand** la Discipline Non Linguistique (DNL) est l'histoire géographie en seconde, ainsi que dans filières L, ES, S.

En **espagnol** la Discipline Non Linguistique (DNL) est

- L'histoire géographie et les Sciences Economiques et Sociales en 2<sup>nde</sup>,
- Les Sciences Economiques et Sociales dans les filières de 1<sup>ères</sup> et Terminales ES
- L'histoire géographie dans les filières de 1<sup>ères</sup> et Terminales L et S (\*)
- Les mathématiques dans les filières de 1<sup>ères</sup> et Terminales S (\*),

**(\*) sous condition d'effectif suffisant**

Une partie du programme de la DNL est enseignée en langue étrangère. De plus, les élèves de la section sont regroupés lors des cours de langue en groupe de 24 maximum.

L'élève effectuera un séjour de trois semaines à l'étranger et s'engagera à accueillir trois semaines son correspondant étranger. Il peut aussi être amené à participer à des rencontres internationales et à des classes du Patrimoine soit en France soit à l'étranger.

L'objectif est d'acquérir une maîtrise de la langue étrangère de manière générale mais aussi dans le domaine considéré, ce qui est fort utile dans l'enseignement supérieur et de nombreuses professions.

## Comment obtenir la mention européenne au baccalauréat ?

Pour obtenir la mention européenne au baccalauréat, deux conditions doivent être remplies :

- Un minimum de 12/20 à l'épreuve de langue vivante 1
- le succès à l'épreuve spécifique (épreuve orale de 20 minutes en anglais, en allemand ou en espagnol sur un sujet du programme de la DNL) avec un minimum de 10/20.

Parallèlement les élèves passent l'épreuve normale d'histoire-géographie, de sciences physiques, de mathématiques ou de sciences économiques en français

## Les horaires en langues

Le lycée Charles De Gaulle a fait le choix de limiter les effectifs pour ces enseignements. Il dispose également de lecteurs et lectrices étranger(e)s et organise avec des professeurs et des locuteurs natifs des stages d'anglais sur les vacances. Le récent laboratoire multimédia de 36 postes permet un enseignement dynamique des langues. Enfin les enseignements sont dispensés dans le Cadre Européen Commun de référence pour les langues (CECRL).

## La certification

Au troisième trimestre de la classe de seconde, les élèves des sections européennes ont la possibilité de s'inscrire gratuitement à une certification en langue et de valider les compétences acquises dans le cadre européen des langues. Les organismes certificateurs indépendants sont Cambridge pour l'anglais, l'Instituto Cervantes pour l'espagnol et le Goethe Institut pour l'allemand.